



## Droit de garde et vacances.

Par **Jack52**, le **01/03/2015** à **19:08**

Bonsoir,

Mon ex-mari a, de par notre convention la deuxième semaine des vacances, la garde de notre fils. Il est venu le vendredi 27/02 le chercher. J'envisageais le retour de mon fils le dimanche 08/03. Mon ex mari stipule que la convention dit " la moitié" des vacances et m'indique le retour de notre fils le vendredi 06/03.. Qu'en est il vraiment dans ce genre de cas...

Merci de vos réponses.

Bien cordialement,

Par **LEVATITI**, le **01/03/2015** à **22:11**

Bonsoir,

En pratique dans les usages, le parent qui doit avoir les enfants la 2ème semaine des vacances, parent qui est aussi celui qui n'a qu'un droit de visite et d'hébergement, ramène en général les enfants chez l'autre parent, le dimanche soir. Donc retour le dimanche soir 08/03. Regarder sur le lien suivant:

[DATES droits Visite et Hébergement - Divorce France](#)

CDT

Par **Visiteur**, le **02/03/2015** à **09:20**

Bonjour,

de toute façon il n'a qu'un droit de garde ? Un droit, pas une obligation ?! Donc il fait quasi comme il veut ! Si il ne veut pas user de son droit du tout, il en a même ... le droit !